

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 8 mai 2019

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 25 Membres sont présents.

Excusés : Messieurs Jean-Frédéric Favre, Olivier Rochat, Gilles Rossier.

Absent : Monsieur Gaddiel Schweizer

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence en souvenir de Monsieur William Grin, décédé en janvier 2019. Ancien Syndic, Monsieur William Grin fut à la tête de l'exécutif pendant 28 ans.

Il informe que le Bureau a reçu un courrier de Madame Mélissa Garcia qui démissionne suite à son déménagement dans une autre commune. Monsieur Vincent Porchet sera assermenté lors du point 1 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018 est accepté avec une abstention.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un Conseiller communal.
2. Préavis N°1/2019 – Rénovation du pignon Ouest de l'école.
3. Préavis n° 2/2019 sur les comptes de l'exercice 2018 et le rapport de gestion.
4. Renseignements de la Municipalité.
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL.

Le Président demande à Monsieur Vincent Porchet de s'avancer pour prêter serment :

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens

communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer".

Monsieur Vincent Porchet promet.

Le Président le remercie et le félicite. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Lavigny.

2. PREAVIS N°1/2019 – RENOVATION DU PIGNON OUEST DE L'ECOLE.

Monsieur Christian Grin, Municipal, présente le préavis susmentionné et en fait une projection sur écran. Il ajoute que les documents CECB sont à disposition de la commission technique.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Michèle Salanon demande si la Commune obtient un subside cantonal ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, confirme qu'il y a un subside cantonal de CHF 8'000.-
- Madame Michèle Salanon demande la confirmation que sur la variante A il s'agit de quatre fenêtres à remplacer et sur la variante B c'est l'ensemble des fenêtres ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, confirme. La variante B étant trop onéreuse, le choix s'est porté sur la variante A. La différence se chiffre à plus de CHF 500'000.-
- Madame Elena Tarnovskaya demande s'il y a des élèves d'autres communes qui viennent dans cette école et dans ce cas serait-il possible de demander une participation ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que ce bâtiment est loué à l'ASSAGIE et en conséquence la Commune de Lavigny en assume les frais.
- Madame Myriam Cornaz pose la question si les dégâts sont causés par l'eau de pluie ou autre ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que les eaux de pluie et les remontées d'humidité en sont la cause. Un drainage et un enduit bitume seront posés.
- Madame Myriam Cornaz souligne que lors de la projection il a été question d'une fissure. Peut-on voir son état sur l'écran ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, revient sur la projection de la photo sur écran et montre que la fissure est traversante (extérieure-intérieure du bâtiment).
- Monsieur Hervé Moine demande si la façade en bois sera remplacée ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que le choix n'est pas encore fait. Il y a d'autres variantes que le bois : de l'Eternit ou un nouveau produit aggloméré fait de résine et de bois aussi résistant que l'Eternit. Les prix se tiennent.
- Monsieur Philippe Estiévenart se fait du souci en entendant le mot "Eternit" !
- Monsieur Christian Grin, Municipal, le rassure. La technique a évolué et il n'y a plus du tout d'amiante...ce n'est que du ciment.

La parole n'est plus demandée.

Le Président prie la Commission des finances de rapporter pour le prochain Conseil en juin et demande à la Commission ad hoc de faire de même. Celle-ci est composée de Monsieur Laurent Zurflüh, Président de ladite Commission et les membres sont : Mesdames Cathy Zanolà Rossier et Dominique Vaney, Messieurs Roman Tarnovsky et Norbert Buffat,

3. PREAVIS N°2/2019 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018 ET LE RAPPORT DE GESTION.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°2/2019
Il présente les comptes de l'exercice 2018 et donne des explications sur divers points.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande à la Commission des finances de rapporter sur les comptes 2018 pour le prochain Conseil communal.

Il passe la parole au Syndic pour la présentation du rapport de gestion 2018.

Monsieur Bernard RoCHAT informe :

- Au 31 décembre 2018, la population de Lavigny s'élevait à 999 habitants (1'007 en 2017).
- Durant l'année, 10 naissances ont été inscrites.
- Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de huit habitants de Lavigny décédés en 2018.
- Neuf habitants ont obtenu la nationalité suisse en 2018.
Plusieurs dossiers sont toujours en cours.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande à la ComGest de bien vouloir rapporter au prochain Conseil.

Il précise que les délais pour rapporter au prochain Conseil sont très courts et il demande aux différentes Commissions ainsi qu'à la Municipalité de prendre bonne note du calendrier suivant :

- Envoi des questions à la Municipalité pour le 31 mai.
- Réponses aux questions par la Municipalité pour le 12 juin.
- Transmission des rapports au Bureau du Conseil, par courriel, pour le 19 juin.

Le Président demande que lesdites Commissions se consultent sur les questions à poser à la Municipalité et il rappelle que la Commission de gestion s'occupe uniquement de la partie gestion et la ComFin uniquement de la partie financière.

4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Claude Philipona informe que se tient ce jour l'AG du centre aquatique de la région Morges. Une assemblée importante car présentation de l'état du projet et des modalités, des Communes qui pourront ou pas poursuivre l'aventure. Malheureusement, la partie la plus intéressante était présentée après le départ de Monsieur Philipona pour être présent au Conseil communal de ce jour. Un article paraîtra dans la presse.
 - Concernant le PGA, tout le dossier approuvé lors de la séance du Conseil le 26 septembre 2018 a été envoyé au Canton le 27 septembre 2018...malheureusement le 1^{er} septembre entrainé en vigueur une nouvelle loi sur la LAT qui prévoyait de nouvelles dispositions par rapport à la disponibilité des terrains. La loi dit qu'une parcelle non construite mise en zone dans le cadre d'un PGA doit être construite dans les douze prochaines années et le PGA doit s'assurer de ce fait. En conclusion, il a fallu rajouter un article (deux petites phrases) et faire une mise à l'enquête complémentaire. Un préavis sera émis et transmis afin d'être approuvé au Conseil du 26 juin 2019 pour débloquer la situation au plus vite.

- Monsieur Christian Grin informe :
 - Maison de commune : les travaux sont terminés.
 - Salle polyvalente : tout va bien. Il y a les stores qui ont de l'âge et engendrent quelques frais pas très élevés qui n'étaient pas prévus au programme.
 - Terrain de foot : quelques frais également pas très élevés pour faire un petit entretien mais moindre que l'année passée.
 - Déchets : les moloks sont vidés deux fois par semaine. En fin d'année 2018, un nouveau contrat a été conclu avec la maison Henny Transport sise à Rolle ; le prix ne se fait plus sur le nombre de passage mais est fixé à la tonne ce qui est plus intéressant pour la Commune (diminution des frais en principe)
 - Intendance : Madame Paula Delapierre continue l'intendance avec l'aide de Monsieur Gilles Rossier ; ce dernier s'occupera des gros travaux. Monsieur Denis Delapierre a démissionné pour des raisons professionnelles.
 - Auberge : tous les loyers et les frais d'entretien ont été payés. Il y a un problème avec les heures d'ouverture/fermeture presque depuis le premier jour et cela a été en se détériorant.
 Le dialogue étant difficile entre le couple des tenanciers... le dialogue entre ceux-ci et la Commune se fait également par l'intermédiaire des avocats pour toutes interventions (contrôle des évacuations des eaux usées,...).
 En octobre 2018, la Municipalité a eut une grande séance avec les tenanciers et leurs avocats. La Municipalité a demandé qu'ils respectent la teneur de leur bail et les heures d'ouvertures mais comme Monsieur et Madame étaient au bénéfice d'un certificat médical...c'était compliqué.
 La Commune a également exprimé ses doutes sur la rentabilité de l'auberge et les a sommés de respecter leur bail.
 Depuis octobre 2018, Monsieur a disparu de l'auberge et Madame en a assuré l'ouverture. Dès ce moment, Monsieur, contre l'avis de Madame, a mandaté une entreprise pour rechercher un repreneur qui a été proposé à la Commune le 27 mars 2019 et présenté le 1^{er} avril 2019...mais le 26 mars, un avis était

déposé sur la porte annonçant "Fermé pour cause de santé". Madame déménageait fin mars et licenciat la détentrice de la patente pour fin mars 2019 ; la Municipalité ne l'a su que plus tard.

La Municipalité a écrit aux avocats des aubergistes pour leur demander de contacter et d'informer leurs clients que si l'auberge n'était pas ouverte le mardi 9 avril 2019, celle-ci considérerait ce manquement comme une nouvelle rupture de bail et qu'elle résilierait celui-ci. Le lendemain, la Municipalité recevait la lettre de la police du commerce donnant l'ordre de veiller à la fermeture de l'auberge, les tenanciers ayant renvoyé leur licence.

Le 24 avril 2019 l'auberge rouvrait...Monsieur ayant engagé une nouvelle personne détentrice d'une licence.

Entre temps, la Commune a résilié le bail pour le 30 mai 2019 pour cause de non-respect du bail. La candidature du repreneur proposé par les tenanciers a été refusée car il n'offrait pas les qualités requises pour reprendre l'auberge.

- Monsieur Rémy Wulliens informe :
 - Chemin de Renolly : le tapis a été posé. Quand la couche grasse aura disparu on procédera au marquage final.
 - Le Canton a fermé la route menant à Etoy pour finaliser les travaux.
 - Chemin du Moulin Martinet : il y aura quelques travaux sur ce chemin pour boucher les trous.
 - Canalisations : la Commune a dû procéder à la déviation de deux collecteurs (eaux claires et eaux usées) suite à la mise en chantier de la villa "Christinet" qui se trouve au chemin des Caronies. L'implantation de cette maison se trouve dessus lesdites canalisations qui sont communales et en conséquence les travaux de déplacement de celles-ci incombent à la Commune.
 - Canalisation derrière l'auberge : des travaux ont été entrepris sur un bout de la canalisation, sur l'ancienne "chambre" double qui était bouchée. Les eaux usées basculaient sur les eaux claires qui arrivent au ruisseau et provoquaient des problèmes avec la faune.
 - STEP : celle-ci a connu des problèmes l'année passée dus à la saturation de graisse, surtout alimentaire, et à des déchets organiques (des lingettes que l'on jette dans les WC au lieu de la poubelle). Tout ceci est envoyé dans les canalisations pour arriver à la STEP. En conséquence, le système de relevage se casse et s'arrête et augmente les frais d'entretien (réparation et épuration). Un tout ménage sera envoyé à tout un chacun par la Commune d'Aubonne car c'est elle qui gère la STEP Intercommunale (Aubonne, Montherod, Lavigny, St-Livres).
- Monsieur Willy Favre annonce qu'un contrôle de vitesse sur la Vieille Route de l'Etraz a été fait par la police d'Aubonne (qu'il remercie), le TCS ayant arrêté cette prestation. Constat : quelques dépassements de la limitation mais pas de manière anormale.
 - Concernant les places de parc pour les véhicules à Lavigny, le règlement est à revoir (véhicules sans plaques, stationnement de longue durée, etc.). En effet, comme bon nombre de communes...les places viennent à manquer. Actuellement, nous travaillons sur ce problème (délimiter les zones, quelles zones marquer, ...) et quand nous serons prêts, nous reviendrons vers vous.

- Les Transports : comme indiqué dans le PV de décembre sur la mobilité/transport, la réflexion régionale est engagée et comprendra également la liaison avec Allaman. On travaille aussi sur l'augmentation des courses avec Morges en incluant, comme cela avait été suggéré, une collaboration avec l'Institution. Rien n'est simple mais il y a une volonté générale d'avancer.
 - Développement mobilité douce : il y a deux ans ~ les élèves des classes d'Etoy avaient fait une demande pour pouvoir se rendre à Aubonne à pieds. Une étude a été faite pour proposer des sentiers (parcours) entre Etoy, Lavigny et Aubonne (cela touche les terrains des 3 communes). Lundi, nous allons rencontrer les propriétaires concernés pour leurs présenter les hypothèses et accueillir leurs réactions.
 - Sortie des Aînés : elle est prévue jeudi prochain, soit dans une semaine.
 - Recherche de solution pour fournir le traditionnel repas et boissons du 1^{er} août (31 juillet 2019). Les sociétés locales ont été contactées ; tout le monde est très pris. Actuellement, aucune solution n'a été trouvée. Si quelqu'un dans cette assemblée connaît quelqu'un, n'hésitez pas à me contactez.
 - Coup de balai : cette manifestation a eu lieu. Un groupe de scout, installé temporairement à Lavigny, a donné un coup de main le samedi matin.
- Monsieur Bernard Rochat rappelle que le coût par habitant pour le SDIS Etraz-Région s'élève à CHF 32.-. La bonne tenue du budget 2018 permet de rétrocéder un montant de CHF 0.50 par habitant aux vingt-neuf Communes membres de l'association.

La parole n'est plus demandée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande si la Municipalité suit les travaux en cours qui ont lieu auprès de l'entreprise Ecorecyclage, ceci suite aux précédentes discussions et aux accords qui ont été conclus ? Peut-elle nous dire en quelques mots si tout se passe comme convenu ?
- Le Syndic répond que la Municipalité reçoit régulièrement des PV. Elle est présente à des séances et visites. Elle va rentrer dans le vif du sujet où elle est la plus concernée, avec les ingénieurs qui ont été mandatés, pour contrôler la bienfacture et l'isolation des bâtiments. La Municipalité suit l'évolution du chantier.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, apporte un complément d'information concernant les bâtiments. Il y a un bureau extérieur qui intervient dans la surveillance et qui a conduit à des choses intéressantes puisque sur plusieurs bâtiments des modifications significatives dans la conception de ceux-ci ont été effectuées pour pouvoir atteindre une étanchéité suffisamment grande et respecter les calculs fait. La Municipalité est/sera présente au moment des travaux les plus importants tel que l'étanchéité qui est dûment vérifiée et chaque plan est validé par le bureau d'ingénieur.
- Monsieur Philippe Estiévenart demande quel est l'impact de la RIE III sur les finances communales ? Et concernant le chemin de Renolly, si suite à l'ouverture des fouilles divers organismes avaient pu en profiter pour effectuer les adaptations qu'elles souhaitaient, tel Swisscom ou autre ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que pour ce qui regarde la RIE III, il n'y a pas de gros impact pour notre Commune car les rentrées fiscales provenant des

entreprises ne sont pas très importantes. L'essentiel provient des personnes physiques. Par contre, liée à cette modification de la fiscalité des entreprises, la manière de calculer le système péréquatif horizontal/vertical et la facture sociale entre les Communes et l'Etat sont en train de changer, ceci pour réduire l'impact trop important sur certaines Communes. Il est encore trop tôt d'en connaître l'impact car actuellement il n'y a rien de concret.

- Monsieur Rémy Wulliens répond concernant la question sur le chemin de Renolly. Tous les tiers ayant un intérêt ont été contactés. La SEFA en a profité pour installer un tube et une chambre depuis leur "station" se trouvant à l'autre bout du parking en direction de la route d'Etoy. La Romande Energie a encore des tubes vides qui avaient été posés sous le chemin à une époque antérieure...en conséquence celle-ci n'avait pas besoin d'apporter un complément. Concernant Swisscom, ils n'ont pas de lignes aériennes au chemin de Renolly. Celles- sont côté sud des bâtiments, à côté du chemin de Renolly (les bâtiments sont desservis par le sud et non par le nord où passe ledit chemin) mais Swisscom a déjà des tubes qui passent sous le chemin de Renolly. Comme ils n'ont pas profité de l'opportunité pour faire les travaux et connaissant la politique de cette entreprise, la Municipalité leur a fait parvenir un courrier en recommandé les informants et avertisseurs que pendant une période de dix ans aucun permis ne sera délivré à quiconque pour effectuer des travaux de fouilles et autres sur ce chemin. Comme par magie...il y a eu réaction : Swisscom a demandé qu'à deux endroits soit posés des chambres de tirage au cas ou...
- Monsieur Roman Tarnovsky demande ce qui en est de l'étude du contournement de la ville d'Aubonne et du déplacement de la zone de protection des eaux ?
- Le Syndic répond que la Commune de Lavigny n'a pas été approchée/contactée concernant le contournement...seulement des discussions informelles. Le Conseil communal d'Aubonne a demandé à sa Municipalité de prendre contact avec nous sachant que le pont est un tiers sur la Commune d'Aubonne et deux tiers sur notre Commune. Les études vont se faire. Mais au vu du chiffre des travaux (CHF 90'000'000.-) à savoir quand cela se fera ! Le contournement va impacter sur toute une région...c'est une discussion qu'il faut avoir avec plusieurs communes. Actuellement, nous n'avons pas été contacté.
- Monsieur Rémy Wulliens répond à la deuxième question de Monsieur Tarnovsky. La zone de protection des sources se trouve au sud de la route cantonale, en face du garage Grin. Le dossier avance bien ; une réunion a eu lieu avec les Communes d'Etoy et de St-Livres. Le mandataire est venu avec un projet pour mettre les pompes au niveau du réservoir d'Etoy, soit les Rippes ainsi que des pompes au réservoir de la Quatronesse sur Lavigny. Ce projet est validé par les trois communes. En ce moment, les soumissions sont remplies par des entreprises qui ont été choisies et on attend le retour de celles-ci pour prendre une décision quand à faire les travaux et la répartition des coûts. Ensuite, une demande sera faite officiellement pour supprimer la zone de protection des eaux.
Comme il faut toujours des surprises... on nous a demandé de désaffecter entièrement le terrain (plus de trace des ouvrages que l'on voit dans les vignes) ; ce qui est dommage car il y a de l'eau qui coule et c'est une ressource.
Afin que nous puissions conserver cette ressource, le SDT nous a demandé de faire un projet pour réutiliser cette eau. Nous avons proposé une fontaine sur le parcours qui relie la canalisation d'Etoy pour abreuver les animaux.
Cette proposition a été acceptée à condition que son eau soit signalée comme non potable.

- Monsieur Laurent Bourgeois informe que la ComFin s'est réunie pour travailler sur un pré-projet sur la "Maison des Jeunes". Il demande s'il y a des nouvelles concernant celui-ci ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que le dossier avance. Pour faire suite aux différentes discussions et suggestions qui ont été faites, la Municipalité a décidé d'étudier une deuxième piste de partenariat privée/public. Un préavis sera probablement proposé au Conseil dans le courant de l'automne.

La parole n'est plus demandée.

Le Président annonce que des élections sont prévues le 20 octobre (élection du Conseil National et du Conseil des Etats : 1^{er} tour) ainsi que le 24 novembre (élection du Conseil des Etats : 2^{ème} tour). Il demande 2 ou 3 personnes supplémentaires pour aider le Bureau au dépouillement.

Pour information :

- *En cas de besoin, le Président peut faire appel à d'autres Membres du Conseil ou à des personnes domiciliées dans la Commune (conformément à l'art. 12 al 5 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), l'électeur-trice est tenu-e d'accepter sa désignation dans sa commune de domicile, sauf juste motif).*

Le Président rappelle la date de la prochaine séance du Conseil fixée pour le **26 juin** 2019 à **18H00** ; à l'issue de laquelle nous nous rendrons chez Madame Georgeta Rossier, à la cave Rossier, pour l'apéritif et le repas.

Les jeunes arrivés à la majorité seront contactés par la Municipalité.

Il annonce que très prochainement, les Conseillers-ères recevront les informations usuelles ainsi que l'inscription à compléter.

D'avance, il remercie de bien vouloir répondre dans le délai imparti, soit au plus tard à la fin du mois de mai.

A ce sujet, merci de transmettre vos inscriptions manuscrites à la secrétaire ou par courriel.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers de leur présence et leur souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de soirée et se réjouit de les revoir lors du prochain Conseil.

Il clôt la séance à 21H47

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone